Guide pour préparer les Instructions de Course

OPTI CSP – Instructions de Course standard

Lorsque les IC ont été revues par le jury et sont prêtes à être publiées, cette page et tous les commentaires et aides en rouge qui sont dans les textes sont à supprimer avant publication.

Ce modèle standard de Swiss Sailing pour les Instructions de Course (IC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes.

Il est conforme à l'annexe J2 des Règles de Course à la Voile (RCV).

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régate locale de club jusqu'aux régates régionales.

En utilisant ce modèle et en suivant les recommandations ci-dessous vous contribuez à l'éducation des concurrents et vous leur simplifiez la vie, car partout, où qu'ils aillent ils retrouveront la même structure de document et le même vocabulaire standard.

N'introduisez pas de sponsor dans l'en-tête.

Pour vos sponsors utilisez le tableau à 5 colonnes du "pied de page", prévu à cet effet. Vous pourrez ainsi reprendre ce "pied de page" sans modification dans votre configuration de Manage2Sail, pour les deux derniers champs de la page PORTAL > EVENT > EVENT DETAILS >DOCUMENTS & LOGOS, section "ORM PDF Output".

Le document se base sur les principes suivants :

* Le but des IC est de donner aux compétiteurs, toutes les précisions et interprétations des RCV, nécessaires pour participer aux courses.
* Pour les références aux règles, les abréviations RCV (Règlement de Course à la Voile), AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou IC 5.1.
* Les IC doivent être disponible **avant** que les bateaux ne partent en course conformément à la RCV 25.1 (recommandation : au moins 24h avant le premier signal d'avertissement de la première course).
* Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire. Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification.
* Les règles du RCV et de l'AC ne doit pas être reformulées ni répétées dans les IC
* Pour formuler un article ou une règle des IC, dans toute la mesure du possible, n'utiliser que le vocabulaire, termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

* Dans les IC; es textes en rouge sont des commentaires pour vous aider à comprendre la signification du paragraphe. **Ils sont à supprimer avant publication.**
* Les <textes surlignés en jaune> sont à remplir avec les données de l’événement.

Ensuite, les <surlignages> et les crochets <…> sont à supprimer dès que le document est prêt à être publié.

* Les paragraphes en *italiques* sont optionnels.

*Si une option est choisie, le cas échéant renseignez les <textes surlignés en jaune> puis* *supprimez les options inutilisées.
Modifiez la police* ***italique*** en **police** **droite** dès que le document est prêt à être publié.

* Les [textes entre crochets] indiquent des variantes.

Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées ainsi que les crochets […]. Le cas échéant, renseignez les <textes surlignés en jaune> et supprimez les <…>.

* Si un paragraphe complet n'est pas nécessaire, le titre est à compléter par la notation **N/A** (Not Applicable / Non Appliqué) à droite du titre, et les lignes des articles suivants de ce paragraphe sont supprimées.

**Ne pas supprimer et renuméroter le paragraphe**, faute de quoi vous perdez la séquence de numérotation et la cohérence avec les documents standard de World Sailing ou avec l'AC.

* En cas de suppression d’un article dans un paragraphe, la ligne correspondante doit être supprimée et les articles suivants renumérotés.

Version 0.0 - 18 03 2021 / 1.20 - 05.08.21 / 1.25 – 07.05.23 / 1.27 – 21.07.23 / 1.29 – 07.09.23 / 1.30 – 01.10.23 / 1.32 – 01.02.24 / 1.33 – 19.07.24 / 2025-v0.0 – 30.08.2024 et 03.12.24 / 0.2 – 11 - 31.01.25

OPTI CSP - <Event Name>

<Date of the Event>

<Place where the event will be held>

SAILING INSTRUCTIONS (SI) / INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Version <1.0, 31.01.2025>

*Chairman of the race committee:* *<insert name, if necessary>*

*Chairman of the protest committee: <insert name, if necessary>*

|  |  |
| --- | --- |
|  | [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.[SP] *indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC). Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5* |
|  |  |
| 1 | Règles |
| 1.1 | Voir les règles mentionnées dans AC 1 |
| 2 | Modifications aux instructions de course |
| 2.1 | Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 120 minutes avant la première course du jour.Tout changement dans le programme des courses sera affiché au plus tard avant 20h00, la veille du jour où il prendra effet. |
| 3 | Communication avec les concurrents  |
| 3.1 | Les avis aux concurrents **ne seront affichés** **que** sur le tableau officiel situé sur le serveur <https://www.Manage2Sail.com> Tableau officiel. |
| 3.2 | Le bureau de course est situé <Lieu>. |
| 4 | Code de conduite |
| 4.1 | [DP] [NP] Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'événement. Le non-respect de cette règle peut être considérée comme une mauvaise conduite. |
| 5 | Signaux faits à terre |
| 5.1 | Les signaux faits à terre seront envoyés <localisation et description de la station/mât de signalisation>. |
| 5.2 | Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, “1 minute” est remplacé par "60 minutes” dans "Signaux de course : Aperçu". |
| 6 | Programme |
| 6.1 | Les dates et heures programmées sont mentionnées sous AC 8. |
| 7 | Assignations des Flottes  |
| 7.1 | L'événement est constitué d'une seule série qualificative. |
| 7.2.1 | [NP] Cependant, à partir de 80 bateaux, les bateaux peuvent être répartis en groupes de tailles sensiblement identiques (± 1 bateau), identifiés par des flammes de couleur (rose, vert, noir et blanc).Cette division en groupes est obligatoire à partir de 100 bateaux. La composition des groupes pour chaque course doit être affichée au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la première course de la journée.Répartition initiale des groupes : Le premier jour de course, les bateaux classés aux 12 premiers rangs au classement du CSP à la date du premier jour de course (Bestenliste), sont répartis de manière équitable (± 1 bateau) entre les groupes.Les autres bateaux sont répartis dans les groupes, de manière aléatoire.  |
|  |  |
| 7.2.3 | Pour **les Championnats de Suisse par Points** il n'y a pas de réassignation des groupes durant l'événement |
| 7.3 | [DP] [NP] Chaque compétiteur recevra de l'organisateur un jeu de flammes d'identification colorées. La flamme de couleur d'identification du groupe doit être fixée à l'extrémité de la livarde.  |
| 7.4 | Chaque concurrent est responsable de vérifier qu’il arbore la flamme d'identification correspondante au groupe qui lui a été assigné.Les concurrents qui naviguent dans le mauvais groupe sont classés DNS, sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A 5.2. |
| 8 | Pavillons de classe  |
| 8.1 | Les groupes selon AC 7.2.2 sont définis comme des classes.Le pavillon de la classe sera un pavillon uni de la couleur du (ou des) groupe(s) qui part(ent). |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Classes** | **Pavillon** |
| Pink | Pavillon rose |
| Green | Pavillon vert |
| White | Pavillon blanc |
| Black | Pavillon noir |

 |
| 9 | Les parcours |
| 9.1 | Le schéma de l'Addendum A illustre les parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée*.* |
| 9.2 | **Attention** Au portant entre les marques 2 et 3, le passage entre la marque d'arrivée et l'embarcation arrivée est interdit. |
| 10 | Marques |
| 10.1 | Les marques sont : |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Marques** | **Marks description / Description des marques** |
| marque de départ | <description de la marque> *surmontée d'un pavillon orange* |
| marque 1 | <description de la marque> |
| marque 2 | <description de la marque> |
| marque 3s | <description de la marque> |
| marque 3p | <description de la marque> |
| marque d'arrivée | <description de la marque> *surmontée d'un pavillon bleu* |

 |
| 10.2 | Les nouvelles marques, tel que prévu dans IC 13.1 sont<décrivez les marques>. |
| 11 | Obstacles |
| 11.1 | [DP] Une série de bouées jaunes délimite un obstacle.Un bateau ne doit pas naviguer dans une telle zone.Les bouées de délimitation d'une telle zone ne sont pas des marques de parcours. Toucher une telle bouée n'est pas une infraction à la RCV 31 et ne peut pas être motif à réclamation. |
| 12 | Le départ |
| 12.1 | La ligne de départ se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur l'embarcation de signalisation, à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située de l’extrémité bâbord. |
| 12.2 | Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l’envoi du signal d’avertissement. |
| 12.3 | [DP] Pendant une séquence de départ, les bateaux dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ.La zone de départ est définie comme une zone de 75 mètres à partir de la ligne de départ et de ses marques dans toutes les directions. |
| 12.4 | Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé "N’a pas pris le départ" (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2. |
| 12.5 | La RCV 30.4 (règle du pavillon noir) est complétée comme suit : |
| 12.5.1 | Les numéros de voile des bateaux identifiés du côté parcours de la ligne de départ seront affichés pendant au moins 3 minutes. Un long signal sonore sera émis pour initialiser la période d'affichage de 3 minutes. Un bateau dont le numéro est ainsi affiché doit quitter la zone de départ, telle que définie dans l'IC 12.3, avant le nouveau signal préparatoire de sa classe. S'il ne le fait pas, il sera classé DNE. |
| 12.5.2 | Pour les besoins de la RCV 30.4, une course est "relancée ou recourue" lorsqu'elle porte le même numéro de course qu'une course précédemment annulée ou interrompue. |
| 12.6 | Si des groupes ont été constitués, selon IC 7.2, le signal d’avertissement sera donné avec des pavillons aux couleurs des groupes.  |
| 12.7 | Le signal d’avertissement pour le groupe suivant peut être donné au plus tôt 1 minute après le signal de départ du groupe précédent. |
| 13 | Changement du bord suivant du parcours |
| 13.1 | Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course1. mouillera une nouvelle marque, ou
2. déplacera une marque GPS, ou

(b) déplacera la ligne d’arrivée, ou(c) déplacera la porte sous le vent.Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera enlevée aussitôt que possible. S'il y a une marque d'offset, la marque d'offset est à ignorer.Quand lors d’un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d’origine. |
| 14 | L'arrivée |
| 14.1 | La ligne d’arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur l'embarcation de signalisation à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque d’arrivée de l’extrémité bâbord. |
| 15 | Système de pénalité |
| 15.1 | L'annexe P des RCV s'applique avec la modification suivante: La RCV P 2.3 ne s’applique pas et la RCV P 2.2 est modifiée de sorte qu’elle s’applique à toute pénalité après la première. |
| 16 | Temps limite et temps cible |
| 16.1 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Temps cible de course*** | ***Temps limite de course*** | ***Fenêtre pour finir*** |
| *45 min* | *50 min* | *15 min* |

 |
| 16.2 | La fenêtre pour finir est le temps dont disposent les bateaux pour terminer après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux qui ne terminent pas dans la fenêtre pour finir et qui ne se retirent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas de réparation par la suite, se verront attribuer le score Temps Limite Expiré (TLE) sans instruction. Un bateau marqué TLE recevra un point de plus que les points marqués par le dernier bateau de la classe qui a terminé dans la fenêtre pour finir. Ceci modifie les RCV 35, A 5.1, A 5.2 et A 10. |
| 16.3 | Le manquement à respecter le temps cible de course ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1). |
| 17 | Demandes d'instructions |
| 17.1 | La RCV 60.2(a)(1) est complétée comme suit :En plus, un bateau qui désire déposer une demande d'instruction, doit informer le comité de course contre qui il réclame, immédiatement après le passage de la ligne d’arrivée et dans tous les cas avant d’avoir eu un contact avec son coach. |
| 17.2 | Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour ou après que, sur l'eau, le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard. Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que, à terre, le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là.L'heure limite sera affichée au tableau officiel. |
| 17.3 | Les demandes d'instruction doivent être soumises au moyen de l'app [Manage2Sail SailorApp](https://juryterminal.manage2sail.com/), (voir IC 25) dans le délai imparti. |
| 17.4 | Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions peuvent être programmées avant la fin du temps limite de réclamation.Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située <lieu> et débuteront à l‘heure affichée. |
| 17.5 | Une liste des bateaux qui ont été pénalisés pour avoir enfreint la RCV 42 selon l'annexe P sera affichée. |
| 18 | Classement |
| 18.1 | Voir AC 13. |
| 19 | Règles de sécurité |
| 19.1 | La RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot. |
| 19.2 | [DP] [NP] Les bateaux qui ne sortent pas du port ou ne courent pas pour une course programmée doivent rapidement informer le bureau de course. |
| 19.3 | [DP] [NP] Un bateau qui se retire d'une course doit informer le Comité de course à la première opportunité. La déclaration de retrait d'une course peut être soumise au moyen de [l'app Manage2Sail SailorApp](https://juryterminal.manage2sail.com/) (voir IC 25) option du menu : "Competitor's Declaration" |
| 19.4 | [DP] Une distance de sécurité de 50 mètres autour d’un bateau de ligne (sphère verte sur un mât) doit être respectée.  |
| 19.5 | [DP] [NP] Lorsqu'ils sont à flot, toutes les personnes à bord des embarcations des accompagnateurs doivent porter un équipement personnel de flottabilité (PFD) et, dès que leur moteur est enclenché, le conducteur doit être connecté au moteur avec un coupe-circuit. |
| 19.6 | Les concurrents qui demandent de l’aide doivent le signaler au moyen d’un sifflet, par des mouvements des bras ou de leur pagaie. Le Comité de Course peut porter assistance aux bateaux qui semblent en avoir besoin, sans que ceux-ci n'aient demandé de l’aide. Ceci ne pourra pas faire l’objet d’une demande de réparation et modifie la règle 61.4(b)(1). |
| 19.7 | Lorsque le pavillon V est hissé sur une embarcation du comité de course, avec un long signal sonore, les embarcations des accompagnateurs doivent surveiller les bateaux dont ils ont la responsabilité et rester sur l’eau, pour apporter leur aide aux concurrents en difficulté, jusqu'à ce que tous les bateaux soient de retour au port.Ceci modifie RCV 37 |
| 19.8 | [DP] A terre, si le pavillon V est hissé, chaque accompagnant doit, dans un délai de 30 minutes après l’envoi du pavillon V, remettre une liste de tous les concurrents dont il a la responsabilité, certifiant ainsi qu'ils sont en sécurité à terre. |
| 20 | Remplacement d’équipier ou d’équipement |
| 20.1 | Le remplacement d'équipier n'est pas autorisé.  |
| 20.2 | [DP] Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’autorisation écrite du Comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité de Course à la première occasion raisonnable, ce qui peut être après la course |
| 20.3 | Le remplacement d'équipement doit être fait au moyen de l'app [Manage2Sail SailorApp](https://juryterminal.manage2sail.com/) (voir IC 25), option de menu "Substitution d'équipement" |
| 21 | Contrôles d’équipement et de jauge |
| 21.1 | Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment afin de vérifier sa conformité avec les règles de classe, l'AC et les IC. |
| 22 | Embarcations officielles |
| 22.1 | Les embarcations officielles seront identifiées comme suit : * Organisateurs – pavillon blanc avec les lettres RC
* Jury – pavillon jaune avec JURY
* Sécurité – pavillon blanc avec la lettre S
* Presse – pavillon blanc avec la lettre P
* Accompagnants – pavillon rose
 |
| 23 | Equipe d'accompagnateurs |
| 23.1 | Depuis le signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course, les embarcations des accompagnateurs ne doivent pas être :* à moins de 100m d'un bateau en course;
* à moins de 100m sous le vent de la ligne de départ ou à moins de 100m des marques de départ;
* entre un bateau en course et la prochaine marque du parcours;
* entre les parcours intérieur et extérieur d'un parcours trapézoïdal, tant que des bateaux sont en course sur les deux parcours;
* à moins de 100m de la ligne d'arrivée et de ses marques pendant que des bateaux sont en train de finir.

Toutefois, lorsque le comité de course signale un report ou un abandon de la course, et qu'aucun bateau n'est en course, les embarcations des personnes de soutien peuvent entrer dans la zone sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements pour servir leurs athlètes, mais doivent limiter leur vitesse à 5 nœudsLes embarcations des accompagnateurs doivent manœuvrer autour de la zone de course de manière à minimiser l'effet des remous sur les bateaux en course et s'ils se déplacent à plus de 5 nœuds ils doivent rester au-delà de 150m de tout bateau en course. |
| 24 | Evacuation des détritus |
| 24.1 | Les détritus peuvent être placés à bord des embarcations des personnes de support, ou à terre dans les conteneurs destinés à cet effet. |
| 25 | Application SailorApp |
| 25.1 | L'application en ligne [Manage2Sail SailorApp](https://juryterminal.manage2sail.com/) est disponible ici :  |
|  |  |
| 25.2 | En cas de difficulté à retrouver le mot de passe du serveur en ligne Manage2Sail SailorApp, la personne responsable peut le retrouver au moyen du dialogue d'inscription à l'événement sur la page <https://portal.manage2sail.com/fr-CH/login/signin> en sélectionnant l'événement en cours. Le système indiquera alors l'identifiant du bateau et le mot de passe qui lui est attribué. |
| 25.3 | En cas de problème technique, si le serveur en ligne Manage2Sail SailorApp n'est pas disponible, ou si les concurrents sont trop jeunes pour utiliser l'application SailorApp, des formulaires de demandes d'instructions papier sont disponibles au secrétariat de courseLes requêtes manuscrites doivent être remises au bureau de course dans le délai imparti. |

Addendum A

Courses to be sailed / Parcours à effectuer :

**IODA - Windward Finish**

IOD2 : Start – 1 – 2 – 3p/3s – Finish

Reminder **SI 9.2 / IC 9.2**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 9.2 | **Take care** On the downwind leg, between marks 2 and 3, passing through the finishing mark and the finishing vessel is not allowed. | **Attention** Au portant entre les marques 2 et 3, le passage entre la marque d'arrivée et l'embarcation arrivée est interdit. |

